

L'année 2018 marque une étape majeure pour les riverains de cours d'eau en France car, depuis le 1er janvier, la gestion des milieux aquatiques et des inondations est devenue « GEMAPI », une compétence à part entière attribuée aux communautés de communes (EPCI à FP). Sur le bassin versant du Calavon Coulon, 3 communautés se partagent cette responsabilité : la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, la Communauté de communes du Pays d'Apt-Luberon et la Communauté de Haute-Provence Pays de Banon. A charge pour eux d'organiser l'exercice de cette compétence à l'échelle d'un bassin versant.



Cependant, sur le bassin versant du Calavon Coulon, les communes et leur regroupement n'ont pas attendu cette obligation pour gérer ensemble leur territoire. Dès les années 2000, les acteurs locaux ont décrété la solidarité de bassin à travers un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et dès 2005, ils ont créé un syndicat, le SIRCC, pour mettre en œuvre cette nouvelle politique de gestion.

Le SIRCC exerce donc d'ores et déjà la GEMAPI à l'échelle du bassin versant pour le compte des 3 EPCI, devenus membres au 1er janvier 2018 en se substituant à leurs communes.

Aujourd'hui, le SIRCC est heureux d'accueillir les nouveaux délégués des EPCI du territoire. Avec eux, le syndicat compte renforcer encore la solidarité de bassin en pérennisant les opérations de gestion de l'amont à l'aval, de l'aval à l'amont. Au nom de cette solidarité de bassin, je souhaite une excellente année 2018 à tous les habitants du bassin versant.

Didier PERELLO  
Président du Syndicat de Rivière  
Calavon-Coulon

### ***La solidarité de bassin implique que le SIRCC gère l'ensemble des cours d'eau du bassin versant dans une approche globale***

Toutes les opérations conduites sur le bassin relèvent d'un programme global prescrit par le SAGE et contractualisé entre les partenaires (Etat, Région, Département, Agence de l'eau, Parc du Luberon, Communes, EPCI, Syndicat...) par des contrats de rivière et des PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) qui en garantissent le financement.

La gestion des cours d'eau et la prévention des inondations conjugue ainsi tous les leviers d'actions ; aménagement et entretien des cours d'eau pour préserver les milieux et réduire les débordements en crue mais aussi information des populations pour développer la connaissance et enseigner des bons comportements, surveillance des crues et alerte des populations, organisation de la gestion de crise et de l'après-crise, plans de continuité d'activité pour les réseaux et les entreprises, prise en compte des cours d'eau dans l'aménagement du territoire.

# Au commencement est le Parc naturel régional du Luberon...

<https://www.parcduluberon.fr/specifiques/telechargements/schema-damenagement-de-gestion-eaux/>

Initiateur de la solidarité de bassin, le Parc naturel régional du Luberon a permis aux acteurs locaux de se rassembler autour d'un schéma d'aménagement et de gestion durable de l'eau, le **SAGE** :

Elaboré collectivement dans les années 2000, le SAGE régleme les usages de l'eau à l'échelle du bassin versant pour concilier la préservation de la ressource en eau, la gestion écologique des milieux aquatiques, la qualité et le bon écoulement des eaux mais aussi la gestion des inondations.

Pour mettre en œuvre les prescriptions du SAGE, le Parc s'est fait l'animateur du premier **contrat de rivière** et a incité les acteurs à créer un syndicat commun de gestion, le SIRCC.

Dans le cadre du 2ème SAGE approuvé en 2015, la concertation s'est poursuivie au sein du SIRCC par la signature d'un second contrat de rivière ainsi que d'un Programme d'Action et de Prévention contre les Inondations (**PAPI**).



## Qu'apporte un PAPI ?

Outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, le PAPI est le seul dispositif qui permet la réalisation d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque et co-financée.

Pour être financé par le fonds Barnier, le PAPI doit agir dans 7 directions simultanées : développement des connaissances et de la conscience du risque, amélioration de la surveillance et de la prévision, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire, réduction de la vulnérabilité, ralentissement des écoulements, gestion des ouvrages de protection.



Thomas RAMPAL,  
Technicien de rivière  
du SIRCC.



Les opérations d'entretien de la végétation sont réalisées chaque hiver par le SIRCC. Inscrites dans un plan pluriannuel, elles sont confiées à des entreprises spécialisées. Les cours d'eau sont donc traités annuellement par tronçons avec des fréquences de passage de 2 à 3 ans selon les enjeux. Une veille active est menée tout au long de l'année par le technicien de rivière sur l'ensemble du bassin versant. Guide à l'usage du propriétaire riverain disponible en téléchargement : [www.sircc.fr](http://www.sircc.fr)

## Des travaux à l'aval, éligibles au titre de la solidarité de bassin

Sur tous les cours d'eau, le bassin aval recevant toujours les eaux venant de l'amont impose qu'aucune intervention sur le lit et les berges ne soit autorisée en dehors d'une approche globale du bassin versant. C'est donc en cohérence avec les études à l'échelle du bassin versant, lancées dès 1995 par le Parc du Luberon, que la commune de Cavaillon a défini un programme d'aménagement **pour protéger les quartiers exposés aux inondations**, par la gestion des débits de crues et le suivi du lit.



**Le Programme d'aménagement de la plaine aval du Coulon intègre le fonctionnement naturel de la rivière :**

- ✓ Élargissement du lit mineur et des berges,
- ✓ Reconstitution d'un espace boisé mobilisable en crue,
- ✓ Endiguement du champ moyen d'inondation le plus en retrait possible du lit vif,
- ✓ Niveaux de protection justifié par l'écoulement des eaux,

**La protection en rive gauche s'avère depuis toujours plus importante qu'en rive droite**  
- car la structure en toit du Coulon ne permet pas aux eaux de revenir dans le lit  
- car la pente naturelle fait déverser préférentiellement en rive droite

**Le Programme d'aménagement comprend 11 tranches de travaux intégrant l'évolution du lit et l'hypothèse d'une crue du Coulon conjuguée à une crue trentennale de la Durance.**

**Les travaux de la tranche 3 sont en phase d'achèvement. Les digues seront réalisées dans les règles de l'art et un corridor écologique sera recréé en arrière des ouvrages.**

**L'objectif du SIRCC est de poursuivre les travaux sur les tranches suivantes à partir de 2019.**

Le programme d'aménagement de la plaine aval prend également en compte le fonctionnement naturel du cours d'eau à l'échelle du bassin. C'est pourquoi, le PAPI intègre un volet « ralentissement des écoulements » qui se traduit par une **étude spécifique sur les Zones d'Expansion de Crue** (ZEC) existantes à mobiliser.

Révéls par les modélisations en cours, les volumes liés à l'écrêtement naturel des crues, sont conséquents et méritent d'engager dès maintenant la préservation de ces zones.

Mais en dehors de cet écrêtement naturel, l'aménagement de retenues, voire d'un barrage, est souvent apparue aux riverains comme une solution simple et efficace. Toutefois, l'hypothèse d'un barrage capable de réduire significativement les débordements à l'aval s'avère inacceptable pour plusieurs raisons :

- Importance des volumes d'eau à stocker,
- Inefficacité du barrage en cas de crue localisée, y compris centennale,
- Impact du report des eaux sur de nouvelles populations,
- Gestion financière de l'ensablement de la retenue,
- Risque de modification du lit du cours d'eau rendant l'ouvrage inopérant.

# La solidarité de bassin concerne aussi chaque habitant à travers la culture du risque

Pour permettre aux habitants de devenir acteurs de leur sécurité, le PAPI prévoit de nombreuses actions pour développer la **Culture du risque** :

- La pose de **repères de crues** pour entretenir la mémoire de ces phénomènes,
- Des réunions d'informations et des documents descriptifs des risques majeurs (**DICRIM**) disponibles pour tous en mairies.



La commune de Cavaillon a, depuis longtemps, mis en place un serveur d'alerte téléphonique qui prévient directement les populations concernées de la montée du Calavon-Coulon.

## ...La culture du risque est aussi présente dans la gestion de crise

Afin d'améliorer encore la rapidité de l'information des communes de l'amont vers l'aval, le SIRCC a créé une cellule de veille hydrologique : un poste basé à Apt centralise les informations d'agents déployés sur le terrain afin de la relayer aux postes de commandement des communes après analyse.

Le 28 juin 2017, s'est tenu un **exercice de sécurité civile inondation** à l'échelle du bassin versant. Rassemblant les communes d'Apt, Robion, Cavaillon, le SIRCC et les services de secours, ce test grandeur nature organisé par la préfecture de Vaucluse a permis d'évaluer les performances de l'ensemble des services et de cerner les améliorations à apporter



Lettre d'information n°3, Janvier 2018 – Conception : SIRCC



Johan HOCHARD, en charge du suivi des travaux sur le Coulon au SIRCC, présente les aménagements à des Lycéens de L'Isle-sur-la-Sorgue.

## A lire dans ce n°3...

- Au commencement est le Parc naturel régional du Luberon...
- Qu'apporte un PAPI ?
- Des travaux à l'aval éligibles à la solidarité de bassin dans une démarche de gestion globale intégrant le ralentissement dynamique
- La solidarité de bassin concerne aussi chaque habitant à travers la culture du risque

Syndicat Intercommunal  
de Rivière du Calavon -Coulon  
60 place Jean Jaurès  
84400 APT  
www.sircc.fr  
contact@sircc.fr  
04 90 04 42 27